

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée-Anne Banville](#)

<https://www.cadre21.org/membres/01d9f8ace73890583da350b9>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:06:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Comment et qu'ai-je le droit de faire pour intervenir dans une situation de sexto dans l'école ainsi que les limites. Le rôle et la responsabilité de l'école, de la police et du dpcp.
Les conséquences et les impacts du sextage. Nous avons droit de confisquer l'appareil et les étapes de comment le faire. De ne pas consulter les photos/vidéos. Dimystifier les actes impulsifs et malveillants. Les étapes de la méthode sexto est d'uniformiser les interventions auprès des acteurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être assurer et confiante des interventions légales que je peux exercer, sans être incertaine.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être neutre, voir l'impact, rassurer et veillez à la confidentialité ,préserver l'intégrité des personnes impliqués tant physique que psychologique.